

Annexe 1 Régularisation de la situation des RM (camions-wagons citernes) en service

Les dispositions ci après notées TRANS ne s'appliquent que lors de la 1ere VPER des RM mis en service avant le 1er janvier 2007, celles notées PERM peuvent s'appliquer lors de toutes les VPER des RM en service

OBSERVATIONS LORS DE L'EXAMEN TECHNICO-ADMINISTRATIF EN COURS DE VERIFICATION PERIODIQUE D'UN RM		ANOMALIE	ANOMALIE IMPORTANTE	REFUS	Caractère permanent ou transitoire	ACTION(S)	ACTEUR(S)
Certificat de jaugeage	Validité dépassée	A			PERM	Noter sur le rapport	Vérificateur Périodique
	Différence importante entre les volumes à capacité totale ou au volume nominal (supérieure à 1 %)	A			PERM	Noter sur le rapport	Vérificateur Périodique
Plaque de jaugeage	Absence de la plaque mais présence d'un certificat de jaugeage permettent d'assurer la traçabilité du RM	A			PERM	Noter sur le rapport	Vérificateur Périodique
	Absence de la plaque et du certificat de jaugeage			R		Approbation de plans + Vérification primitive	LNE Vérificateur primitive
	Présence de la plaque de jaugeage sans marque de VPRIM	A			PERM	Noter sur le rapport	Vérificateur Périodique
	Erreur d'inscription sur la plaque de jaugeage	A			PERM	Noter sur le rapport	Vérificateur Périodique
Plaque de touche	Ne passe pas par la verticale de pige	A			TRANS	Mettre en conformité	VPER-REP.
	Absente par rapport au certificat de jaugeage précédent, mais non indispensable		AI		TRANS	Action A	Vérificateur Périodique
	Absente, mais indispensable			R		Mettre en conformité + Vérification primitive	Réparateur Vérificateur primitive
	Dimension non-conforme (plus de 10 %)	A			TRANS	Mettre en conformité	VPER-REP.
	Toute autre non-conformité critique			R		Approbation de plans + Vérification primitive	LNE Vérificateur primitive
Verticale de pige	Excentrée de moins de 10% de la longueur du compartiment selon cet axe		AI		TRANS	Action A	Vérificateur Périodique
	Excentrée de plus de 10% de la longueur du compartiment selon cet axe			R		Approbation de plans + Vérification primitive	LNE Vérificateur primitive
	Désaxée de plus de 10% selon l'axe transversal			R		Approbation de plans + Vérification primitive	LNE Vérificateur primitive
Butée ou surfaces repères	Absence d'une ou plusieurs butées	A			PERM	Mettre en conformité	VPER-REP.
	Non poinçonnée	A			TRANS	Aposer la marque d'identification	Vérificateur Périodique
	Non conforme (diamètre, hauteur...)	A			TRANS	Mettre en conformité	VPER-REP.
Dispositif de repérage de la position de référence obligatoire	Non conforme	A			TRANS	Mettre en conformité	VPER-REP.
	Absent	A			PERM	Mettre en conformité	VPER-REP.
Pente des tuyauteries de vidange	Pente non conforme			R		Approbation de plans (au besoin) + mise en conformité	LNE (au besoin) Vérificateur primitive
Transformation (COV, notamment)	Neutralisation de compartiments	A			TRANS	Supprimer les butées	Vérificateur Périodique
	Mise en commun de plusieurs compartiments			R		Approbation de plans + Vérification primitive	LNE Vérificateur primitive

Légende :

VPRIM : Vérification primitive

Vérificateur primitif : Organisme agréé pour la VPRIM

VPER-REP : Vérificateur périodique pouvant réaliser des réparations (ayant une marque attribuée à cet effet)

VPER : Vérification périodique

Vérificateur périodique : Organisme agréé pour la VPER

A : Anomalie simple susceptible d'être résolue par ou sous la responsabilité du vérificateur périodique AI : Anomalie importante conduisant à l'action A

Action A : Acceptation provisoire de l'instrument, renseignement du certificat de jaugeage et information du détenteur du caractère susceptible d'être provisoire de l'acceptation ; l'information est consignée dans le rapport de vérification, accompagnée des éléments ayant conduit le vérificateur à accepter le RM. En tant que de besoin, ces éléments comprennent des schémas ou photographies,

R Anomalie grave conduisant au refus immédiat par le vérificateur périodique.